



Réunion de présentation de l'appel à projets

« Mobilité européenne et internationale des Jeunes » (PACAAGD941)

Le 13 mars 2024 à 10h00

Plan de présentation

Présentation de l'appel à projets

- Rappel de la maquette
- Contexte
- Actions visées
- Données financières et critères de sélection
- Plan de financement

Comment faire aboutir votre demande de subvention ?

- Ma Démarche FSE+
- Les obligations de publicité

Le service Europe vous accompagne

- La vie d'un dossier
- Les indicateurs de participants
- Les pièces justificatives d'éligibilité et les preuves de réalisation

Temps d'échange

- Vos questions ...

LE PROGRAMME NATIONAL FSE+

Les Priorités centrales: Emploi, Inclusion, Jeunesse et Compétences



Priorité 1

Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus

- OS H: Inclusion active vers l'emploi
- OS L: Lutte contre la pauvreté et l'exclusion



Priorité 2

Insertion professionnelle des jeunes et appui à la réussite éducative

- **OS A: Accès à l'emploi**
- OS F: Education et formation initiale



Priorité 3

Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation et de formation pour mieux accompagner les mutations économiques

- OS G: Formation et compétences
- OS F: Qualité du système éducatif et de formation

Une priorité 2 prépondérante

	1. Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus	107,5 M d'€
	2. Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et renforcer leur employabilité notamment par la réussite éducative	34,5 M d'€
	3. Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques	Aucun finance- ment
	4. Promouvoir un marché du travail créateur d'emploi, accessible à tous et un environnement de travail inclusif et sain	1,840 M d'€
	5. Aide alimentaire et matérielle aux plus démunis	2 M d'€
	6. Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage des dispositifs innovants	4 M d'€

Pourquoi le programme FSE+ privilégie t-il l'insertion des jeunes?

Contexte politique

- Une politique européenne en faveur de la mobilité des jeunes via le programme Erasmus, le Corps européen de solidarité, les volontariats internationaux d'échange et de solidarité, les chantiers jeunes...
- Le Programme I.E.J intégré dans le Programme FSE+ et étendu à l'ensemble du territoire

Contexte démographique et social

- 550 000 jeunes en PACA avec un taux de chômage de 19%
- Pour 45% des jeunes ayant eu une mobilité les raisons sont liées à l'emploi ou bénévolat
- Les jeunes diplômés bac+5 sont sur-représenté.e.s dans les mobilités à l'étranger

Actions éligibles

Avant la mobilité internationale

- Diagnostic individuel à l'entrée de la jeune en amont de sa mobilité afin de lui définir une orientation professionnelle adéquate.
- Le-a préparer au mieux à la mobilité.

Cette phase comprend plusieurs rendez-vous.

Pendant la mobilité internationale

- Une mobilité de **6 semaines** (~1,5 mois)
- Pays éligibles : se référer au programme ERASMUS

Après la mobilité internationale

- Au moins 2 rendez-vous

Public cible

- Tous·tes les jeunes de moins de 30 ans
- Jeunes sans emploi
- Jeunes en difficulté d'insertion professionnelle

— — ➔ **Période de réalisation de l'opération**
Du 01/09/2022 au 31/08/2025

Durée minimum : 12 mois
Durée maximum : 36 mois

Inéligibilité :
Projet en consortium



Les données financières et les critères de sélection

Montant de l'AAP :
1,2 millions d'euros

Montant minimum FSE :
25 000 €

Taux d'intervention maximum : 60% du coût
total éligible

Critères de sélection liés à la structure

Expérience dans le domaine
concerné

Capacités financières

Cohérence des moyens
humains mobilisés pour la
gestion du projet

Critères de sélection liés aux projets

Pertinence et cohérence du
projet par rapport à l'objectif

Logique de projet (stratégie,
objectifs, moyens, résultats)

Prise en compte des principes
horizontaux (égalité femmes
hommes, absence de
discrimination et
développement durable)

Plan de financement

La mise en œuvre de votre opération peut nécessiter des **dépenses directes** (la dépense n'existerait pas si le projet n'existait pas) mais également générer des **dépenses indirectes**. L'ensemble des dépenses et ressources nécessaires à la mise en œuvre de votre opération constitue **votre plan de financement**.

Dans une démarche de simplification, votre plan de financement peut comprendre des Options de Coût Simplifié (OCS). L'OCS permet de calculer des dépenses directes ou indirectes par forfait.

Afin de garantir une égalité de traitement entre les candidats, les plans de financements ouverts aux porteurs sont précisés dans l'AAP.

Sur cet AAP, les plans de financement ouverts sont :

Taux forfaitaire de 40% des dépenses de personnel (au réel) pour calculer les coûts restants (DPE_R/CR40 %)

Taux forfaitaire de 15% des dépenses de personnel (au réel) pour calculer les dépenses indirectes (DPE_R/DPF_R/DPEXT_R/DPAR_R/DPI15 %)

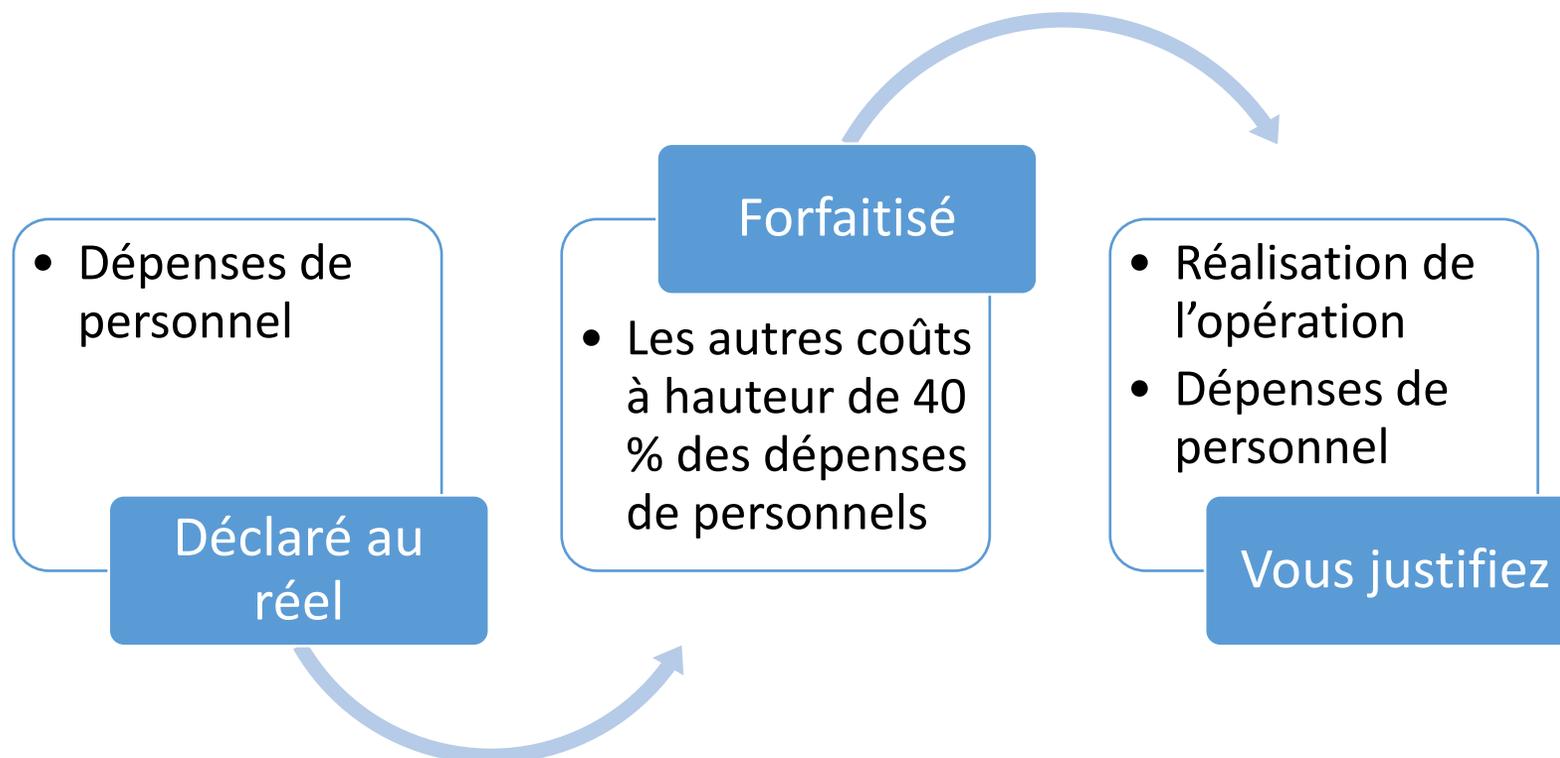
Point d'attention

Pour les opérations dont le coût total éligible est de moins de 200 K€, le principe suivant devra être respecté "chaque dépense valorisée dans le plan de financement doit être couverte par une OCS, et seules les dépenses servant d'assiette de calcul aux taux forfaitaires peuvent être valorisées au réel".

➡ Opter obligatoirement pour le plan de financement 40 % ou exclure toutes autres dépenses que celles de personnel du forfait 15%.

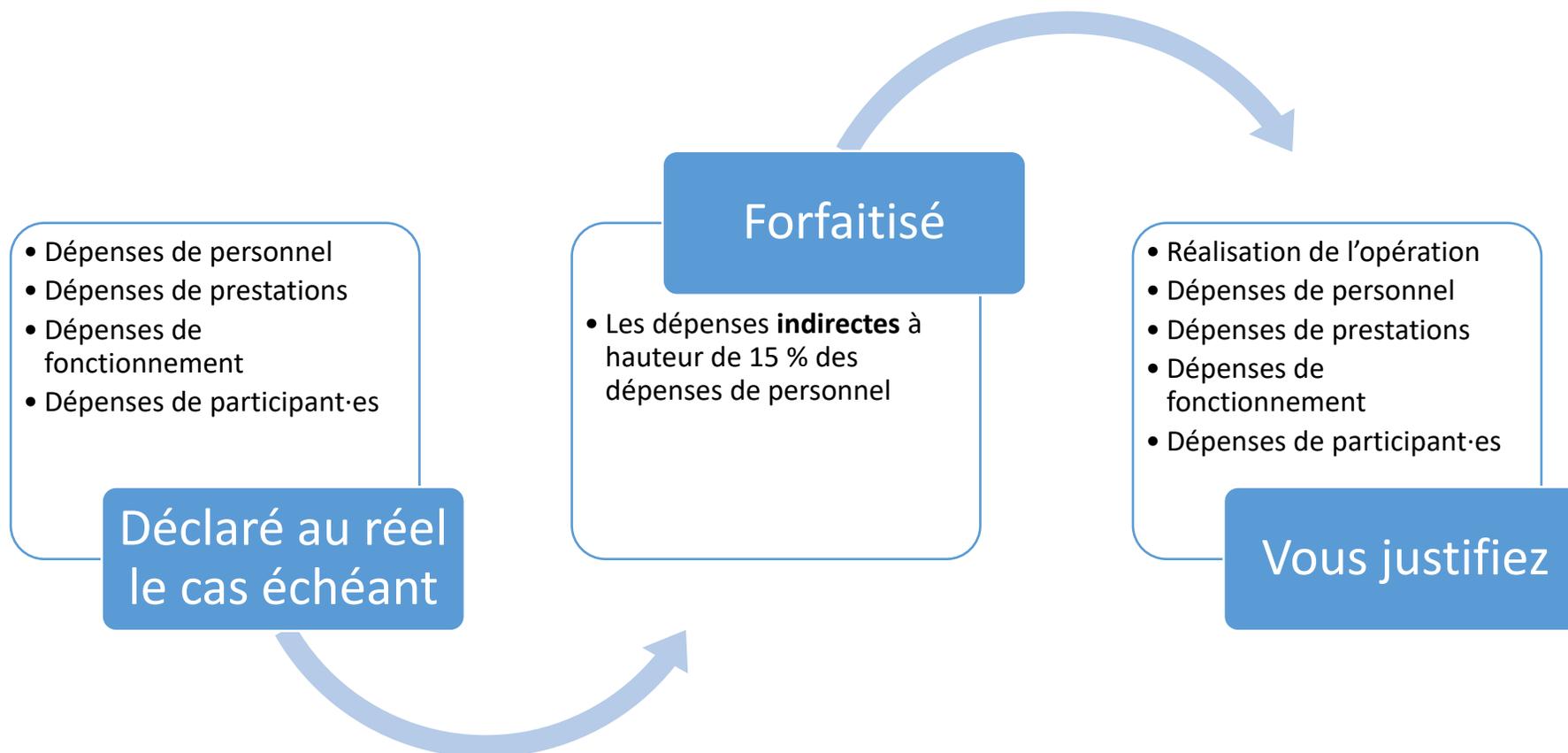
Comment choisir ?

Votre projet est mis en œuvre majoritairement par des personnels internes
(DPE_R/CR40%)



Comment choisir ?

Votre projet est mis en œuvre par des personnels internes mais nécessite une part importante de dépenses de prestation et/ou de fonctionnement
(DPE_R/DPF_R/DPEXT_R/DPAR_R/DPI15 %)





Comment faire aboutir votre demande de subvention ?

Ma démarche FSE+

La demande de subvention est composée de 4 onglets:

- **Généralités**
- **Projet**
- **Plan de financement**
- **Validation**

Pour une bonne compréhension de la demande, dans le sous-onglet « **Projet** », détailler le plus possible le contenu de l'opération en remplissant avec précision les 4 blocs suivants: 
« **Contenu et finalité** », « **Viabilité financière et publicité** »,
« **Ressources publiques** » et « **Éligibilité du public** »



- ❖ La description du projet doit être renseignée de manière synthétique et suffisante dans la limite des caractères disponibles
- ❖ Il faut anticiper les dépôts de demande subvention. Celles-ci doivent être déposées avant la fin de réalisation de l'opération et de la publication de l'appel à projet.

Une fois cliqué sur **CRÉER UNE OPÉRATION**

Il vous est demandé de renseigner l'onglet « généralités » où vous trouverez l'ensemble des informations obligatoires à renseigner pour pouvoir créer une demande de subvention.

Ma démarche FSE+

DEMANDE DE SUBVENTION

ABANDONNER EXPORTER EN PDF En rédaction

Plan de financement

Structuration	✓	>
Dépenses directes de personnel		>
Dépenses prévisionnelles		>
Ressources prévisionnelles		>
Synthèse	✓	>

Remplir le plan de financement puis sélectionner un plan de financement.

Les dépenses prévisionnelles déclarées doivent être liées et nécessaires à l'opération cofinancée.

Les dépenses directes de personnel se composent de la rémunération brute chargée des personnels mobilisés pour la mise en œuvre de l'opération. Pour ces dépenses, la rémunération est plafonnée à 95000 euros et le taux d'affectation doit être de 20% ou plus.

signifie que des champs sont incomplets.

Dépenses directes de personnel

Champ(s) Incomplet(s)

Attention, certains champs sont incomplets.

Déterminez vos dépenses de personnel calculées en coût standard unitaire

Année 1 - 2022

REF_LIGNE	Type de CSU	Nom/Fonction	Coût unitaire (1)	Nombre d'unité (2)	Dépenses liées à l'opération (3)=(1)*(2)	Ir
Aucune donnée						
+ AJOUTER UNE LIGNE						
Sous-total					0,00 €	

Saisir les informations demandées pour chaque année couverte par votre demande de subvention.

Une fois l'ensemble des champs complétés, transmettez la demande au délégataire pour signature. **Des coordonnées valides sont indispensables pour le processus d'authentification lors de la signature électronique (un sms sera envoyé au signataire).**



L'attestation d'engagement doit être signée par le responsable légal de la structure ou son délégataire. Ce document est obligatoire afin de valider et déposer la demande.



Les obligations de publicité

Objectif principal : rendre visible le soutien de l'Union européenne

1. S'assurer que **les participant·e·s sont informé·e·s** du soutien de l'opération par l'Union européenne.
2. Apposer une **affiche A3 dans un lieu visible du public**
3. Apposer sur l'ensemble des supports de communication : **l'emblème et la mention**



Cofinancé par
l'Union européenne

Quels sont les supports de communication ?

- **Les sites internet et les médias sociaux**
- **Les documents** à destination du public et des participants (feuilles émargement, compte-rendu, support de communication)
- **Les signatures mail**, si le nom de l'opération cofinancée est indiqué

KIT DE PUBLICITE

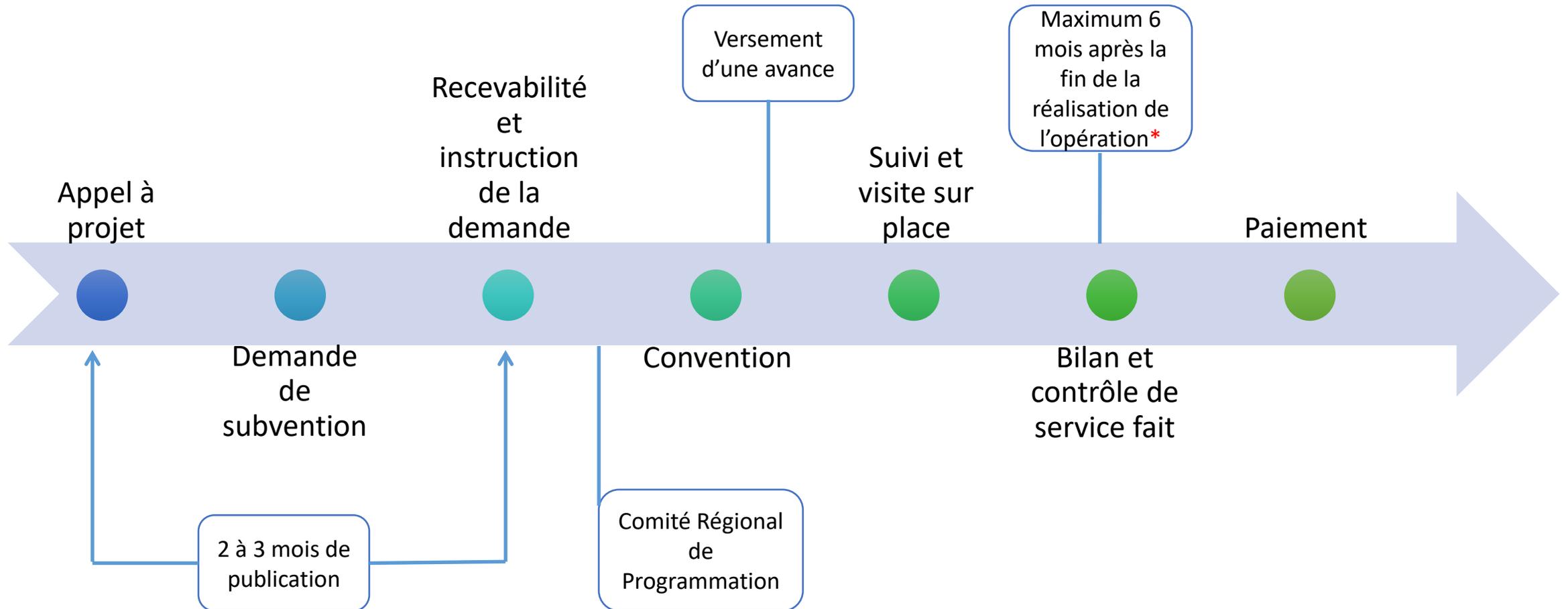


- Logos et mention Europe
- Polices de caractères autorisées
- Affiches, panneaux, plaques : utiliser le *Generator* pour les créer [cliquez ICI](#)
- Page dédiée sur fse.gouv: [cliquez ICI](#)



L'accompagnement du Service Europe

La vie d'un dossier



* Pour les opérations pluriannuelles, des bilans intermédiaires pourront être déposés.

Les indicateurs: le suivi des participant·e·s, gage de qualité de l'évaluation future

Règlementation européenne

Renforcement des dispositions en matière de suivi des participant·e·s et des actions cofinancées par le FSE+



Objet

Mesurer les progrès réalisés avec des données fiables disponibles en continu afin de pouvoir les agréger aux niveaux français et européen



Conséquence

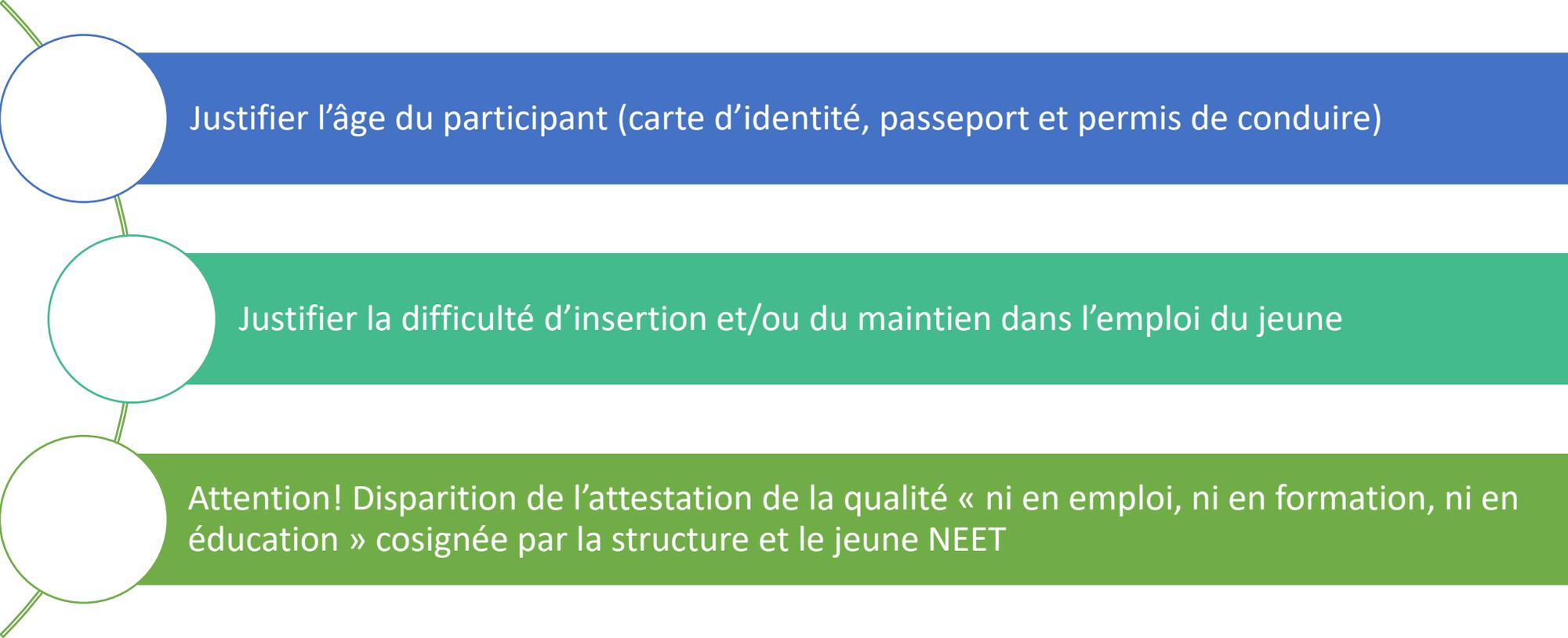
Obligation pour les porteurs de projets de renseigner les données relatives à chaque participant·e



Outil

Module de suivi intégré au SI « MDFSE+ » pour permettre la saisie des informations relatives aux participant·es directement dans le système d'information, dès leur entrée dans l'action.

Les pièces justificatives de l'éligibilité des participants : variables selon les AAP

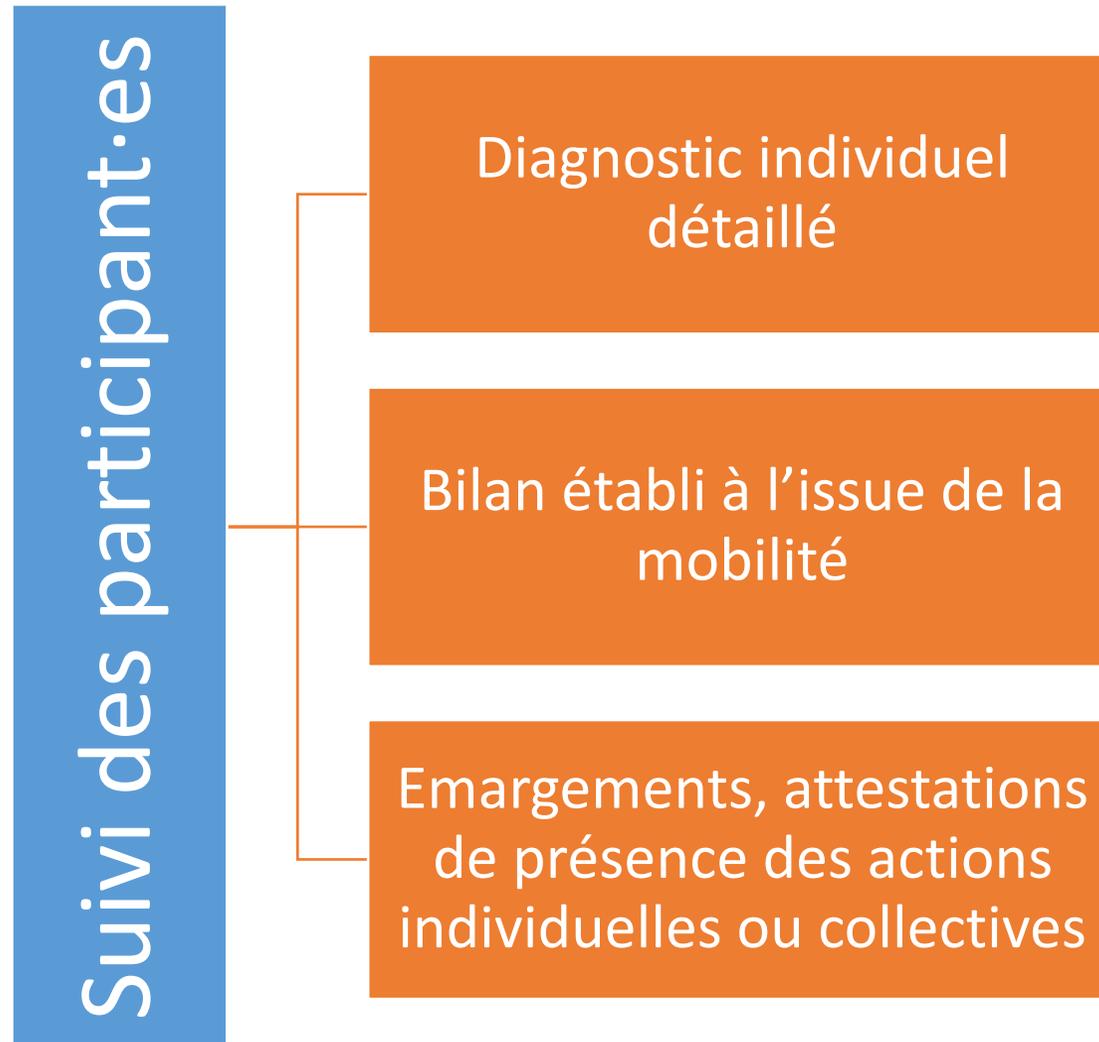


Justifier l'âge du participant (carte d'identité, passeport et permis de conduire)

Justifier la difficulté d'insertion et/ou du maintien dans l'emploi du jeune

Attention! Disparition de l'attestation de la qualité « ni en emploi, ni en formation, ni en éducation » cosignée par la structure et le jeune NEET

Types de preuves de réalisation attendues





Temps d'échange



Merci de votre attention et à bientôt !